

Séance ordinaire du 4 juillet 2014**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2014.

1.3 Nomination d'un élu pour représenter les propriétaires de l'île Canard Blanc.

1.4 Congrès 2014 de la FQM du 25 au 27 septembre au Centre des congrès à Québec.

1.5 17^e édition du Tournoi de golf de la Fondation de la réussite éducative.

1.6 Lettre de la Fédération Histoire Québec en rapport avec le Domaine des Pères Ste-Croix.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juin 2014.

2.2 Dépôt des rapports administratifs.

2.3 Dépôt de la correspondance.

2.4 Mini-colloque ADMQ – septembre.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1 Rapport de l'équité salariale.

3.2 Congédiement et embauche d'une préposée à l'entretien ménager.

4. COMMUNICATIONS

4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1 Mise en commun du SSI.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1 Signature et entente d'infrastructure de la taxe d'accise.

6.2 Entretien du pont des lacs Barrière et Simon/MTQ.

6.3 Autorisation de la vente de biens.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Compte rendu de la réunion du CCU des 13 et 20 juin.

- 7.2 Réponse à madame Potvin concernant la lettre du 24 avril 2014 intitulée :
Modification de zonage lot 17.1-H.
- 7.3 Recommandations sur le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de
Papineau.
- 7.4 Demande de dérogation mineure numéro 109, concernant le lot 17-C-26 du
rang 2, sur le chemin Simonet.
- 7.5 Demande de dérogation mineure numéro 110, concernant le lot 77 du rang
A, au 2062, chemin du Tour-du-Lac.
- 7.6 Demande de dérogation mineure numéro 111, concernant le lot 14-B-30 du
rang 2, au 661, chemin de la Presqu'île.
- 7.7 Demande de dérogation mineure numéro 112, concernant le lot 29-6 du rang
2.
- 7.8 Autorisation pour obtenir le CA du MDDEP pour ajouter un cabanon pour
une pompe des eaux usées.
- 7.9 Deux sites dérogoires en bandes riveraines au terrain de camping Lalmec
inc.
- 7.10 Demande d'autorisation pour permettre à l'assistante au directeur en
bâtiment-environnement et urbanisme, madame Nathalie Gamet à suivre le
cours « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des
résidences isolées (Q-2, r.22).
- 8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- 8.1 Avis de motion du règlement numéro 407-2009 de la collecte des ordures –
gros rebus.
- 8.2 Transfert des bacs à ordures du garage du CDMR d'enfouissement à
l'écocentre.
- 9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
- 9.1 Dépôt du rapport du comité de développement durable et économique du 16
juin 2014.
- 10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES**
- 10.1 Suivi de la Fête nationale du Québec édition 2014. Programme d'assistance
financière 2014 et programmation de la journée.
- 10.2 Programmation de l'activité du 19 juillet 2014.
- 10.3 Feux d'artifice 26 juillet 2014 – publicité et spectacle.
- 10.4 Gymkhana – publicité – permis.
- 10.5 Comité du Lac Croche.
- 11. ACTIVITÉS PHYSIQUES CULTURELLES**
- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 12. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**
- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. **DIVERS**

13.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **4 juillet 2014 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Environ 16 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1**198-07-2014****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

1.2**199-07-2014****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2014.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Le vote est demandé.

POUR = 4

CONTRE = 2

Mesdames Odette Hébert et Chantal Crête enregistrent leur dissidence sur la résolution numéro 170-06-2014 : elles auraient aimé que soit inscrit « l'éligibilité des propriétaires de roulotte sur les terrains de camping » à chaque endroit où c'est inscrit « éligibilité des propriétaires des campings ».

Adoptée à la majorité

1.3**200-07-2014****Nomination d'un élu pour représenter les propriétaires de l'île Canard Blanc.**

CONSIDÉRANT la rencontre avec les insulaires de l'île Canard Blanc le 28 juin dernier;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil demande que madame Louise Houle Richard soit nommée représentante du conseil auprès des propriétaires de l'île Canard Blanc.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

201-07-2014

1.4

Congrès 2014 de la FQM du 25 au 27 septembre au Centre des congrès à Québec.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation pour les élus municipaux;

CONSIDÉRANT l'importance du réseautage que permet ce rassemblement d'élus;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le conseiller, monsieur Jean-François David soit et est autorisé à participer au Congrès de la FQM, du 25 au 27 septembre 2014 à Québec;

QUE les frais d'inscription au montant de six cent cinquante dollars (650 \$) par personne plus taxes ainsi que les frais de transports et d'hébergements soient remboursés;

QUE les deniers requis au paiement de ces frais soient pris à même les disponibilités des comptes budgétaires 02-11006310 « déplacement et hébergement » et 02-11000454 « formation et perfectionnement ».

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean-François David, conseiller

202-07-2014

1.5

17^e édition du Tournoi de golf de la Fondation de la réussite éducative.

CONSIDÉRANT l'importance de la Fondation de la réussite éducative pour les membres du conseil municipal;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE ce conseil autorise le déboursé de cent dollars (100 \$) pour la cause de la Fondation de la réussite éducative et son tournoi de golf le 22 août 2014.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Fondation de la réussite éducative

203-07-2014

1.6

Lettre de la Fédération Histoire Québec en rapport avec le Domaine des Pères Ste-Croix.

CONSIDÉRANT la lettre de la Fédération Histoire Québec en date du 19 juin 2014, adressée au maire, monsieur Jacques Maillé;

CONSIDÉRANT les allégations d'infractions à la page 2 de ladite lettre;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme n'a pas reçu aucun document dans ce dossier de la part du promoteur;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil mandate le maire, monsieur Jacques Maillé, afin de répondre à la Fédération Histoire Québec face aux allégations mentionnées dans le préambule de la présente résolution;

ET QUE le service d'urbanisme demeure toujours bien informé de la procédure à suivre dans le dossier du Domaine des Pères Ste-Croix.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Fédération Histoire Québec

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

204-07-2014

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juin 2014.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juin 2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de juin totalisant la somme de **407 816,12 \$** portant les numéros de chèques **10175 à 10300** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **47 658,57 \$** soit adoptée pour un montant total de **455 474,69 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Benoit Hébert

Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Le rapport mensuel du directeur général/secrétaire-trésorier du mois de juin ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3**Dépôt de la correspondance.**

Une liste de la correspondance du mois de juin reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.4

205-07-2014

Mini-colloque ADMQ – septembre.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation dans le milieu municipal;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le directeur général, monsieur Benoit Hébert soit autorisé à participer au colloque annuel les 11 et 12 septembre 2014;

QUE les frais d'inscription au montant approximatif de deux cents dollars (200,00 \$) plus taxes soient autorisés attendu que les frais de déplacement et de représentation soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier

3.**GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES****3.1****Rapport de l'équité salariale.**

Un rapport sur l'analyse en fonction de l'équité salariale est déposé aux membres du conseil.

3.2

206-07-2014

Congédiement et embauche d'une préposée à l'entretien ménager.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil remercie de ses services l'entrepreneur numéro Rich50 pour l'entretien ménager;

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne les services de l'entrepreneur numéro Chab50 au taux unitaire de 15 \$ de l'heure pour un total maximum des montants prévus à cet effet au budget 2014 pour l'entretien ménager au bureau municipal;

ET QUE le coût d'augmentation annuel soit majoré de l'indice du prix à la consommation pour les années ultérieures.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

4.
COMMUNICATIONS

4.1
Aucun dossier à l'ordre du jour.

5.
INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

207-07-2014
5.1
Mise en commun du SSI.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 123-04-2014 en rapport à la mise en commun des SSI du Nord de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des incendies a déposé un document daté du 17 juin et qu'il a présenté le 20 juin 2014 aux membres présents du conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de la sécurité publique;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon entérine le document déposé par monsieur Éric Drouin en date du 17 juin à l'exception des points 6 et 12 qui devront être révisés;

QUE ce conseil demande qu'une entente soit écrite par un conseiller juridique et que dans cette entente il soit prévu une clause dans le cas de bris majeur de véhicule lors d'une intervention hors territoire de la municipalité locale.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies

6.
TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1
Signature et entente d'infrastructure de la taxe d'accise.

Les deux paliers (Québec/Canada) du gouvernement ont signé l'entente sur la taxe d'accise. Cette initiative permet au conseil municipal de maintenir des sommes intéressantes dans les investissements prévus dans ses chemins municipaux.

208-07-2014
6.2
Entretien du pont des lacs Barrière et Simon/MTQ.

CONSIDÉRANT QUE le pont des lacs Barrière et Simon est dans une condition déplorable;

CONSIDÉRANT que la direction territoriale de l'Outaouais du MTQ a la responsabilité de voir à un entretien adéquat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'inquiète de la sécurité des utilisateurs (les automobilistes, les camionneurs et les piétons);

CONSIDÉRANT QUE l'érosion vient affecter les piliers qui soutiennent ledit pont;

CONSIDÉRANT QUE l'érosion affecte aussi le passage utilisé par les navigateurs et met en péril leur sécurité;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil demande au MTQ d'intervenir dans le meilleur intérêt des utilisateurs;

ET QU'un plan d'intervention soit déposé aux membres du conseil municipal pour analyse et qu'il serait primordial que ces travaux soient exécutés en période automnale et hivernale.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Robert Poeti, ministre des Transports
Madame Paulette Lalande, Préfète de la MRC de Papineau
Monsieur Gilles Tremblay, président du comité de Transports MRC de Papineau

6.3

209-07-2014

Autorisation de la vente de biens.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de se départir de certains biens non utilisés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 184-06-2014 (autorisation d'appel d'offres);

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal d'ouverture de soumission du 30 juin 2014 à 14 heures.

- | | |
|---|-------------------|
| 1. Camion Inter 2005 | |
| Les pièces et camions Mario Charlebois inc. | 4 537,00 \$ + tx |
| 2. Camion Inter 2005 | |
| Automobiles S. Therrien | 12 779,00 \$ + tx |
| 3. 6 pneus 225 70 19.5 (CDMR Ford) | |
| Automobiles S. Therrien | 55,00 \$ + tx |
| 4. Motoneige | |
| Monsieur Daniel Tremblay | 400,00 \$ + tx |

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise les ventes suivantes :

Camion Inter 2005	
Automobiles S. Therrien	12 779,00 \$ + tx

Motoneige	
Monsieur Daniel Tremblay	400,00 \$ + tx

QUE monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics soit autorisé à vendre le réservoir à l'huile et les pneus à un coût raisonnable.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

Compte rendu de la réunion du CCU des 13 et 20 juin.

Les comptes rendus des rencontres des 13 et 20 juin 2014 (spécial schéma d'aménagement révisé) du CCU sont déposés pour analyse.

7.2

210-07-2014

**Réponse à madame Potvin concernant la lettre du 24 avril 2014 intitulée :
Modification de zonage lot 17.1-H.**

CONSIDÉRANT la demande de madame Sylvie Potvin de Hartwell Fusion;

CONSIDÉRANT la proximité de sa propriété avec la municipalité de Chénéville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord à modifier, pour le moment, le zonage 17.1-H si les conditions de cette résolution sont respectées;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon est ouvert à traiter la demande de madame Potvin lorsque la municipalité de Chénéville déposera des garanties concernant l'agrandissement de son réseau d'aqueduc et que des ententes intermunicipales seront signées entre la municipalité de Lac-Simon et de Chénéville concernant la présence d'aqueduc sur le territoire de Lac-Simon dès que les travaux d'agrandissements du réseau d'aqueduc de la municipalité de Chénéville seront entrepris.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Madame Sylvie Potvin

Municipalité de Chénéville

7.3

211-07-2014

Recommandations sur le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau.

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du schéma d'aménagement de la MRC Papineau aura une influence directe sur la gestion du territoire municipal de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a 120 jours pour formuler une critique de la 2e écriture du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut voir certains changements au schéma d'aménagement présenté;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon mandate monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme à déposer une critique à la MRC Paipineau afin que celle-ci prenne en compte les demandes de la municipalité de Lac-Simon comme discuté à la rencontre du 20 juin avec le CCU.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.4

212-07-2014

Demande de dérogation mineure numéro 109, concernant le lot 17-C-26 du rang 2, sur le chemin Simonet.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 109 concernant la largeur de futurs lots suivant la subdivision du lot 17-C-26 du rang 2 situé sur le chemin du Simonet, dans la zone 23-H.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Propriétaire du lot 17-C-26 du rang 2, sur le chemin Simonet

7.5

213-07-2014

Demande de dérogation mineure numéro 110, concernant le lot 77 du rang A, au 2062, chemin du Tour-du-Lac.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2014

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne considère pas un empiètement de 2.61 mètres comme étant mineur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne considère pas qu'un préjudice sérieux est causé au requérant;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit immeuble a d'autres possibilités d'agrandissement sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon rejettent la dérogation mineure numéro 110 concernant l'empiètement d'une construction dans la marge riveraine sur le lot 77 du rang A, situé sur le chemin du Tour-du-Lac, dans la zone 49-H.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Propriétaire du lot 77 du rang A, au 2062, chemin du Tour-du-Lac

7.6

214-07-2014

Demande de dérogation mineure numéro 111, concernant le lot 14-B-30 du rang 2, au 661, chemin de la Presqu'île.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 111 concernant l'empiètement dans la marge de recul latéral du futur agrandissement du bâtiment principal sur le lot 14-B-30 du rang 2, situé sur le chemin de la Presqu'île, dans la zone 09-H.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Propriétaire du lot 14-B-30 du rang 2, au 661, chemin de la Presqu'île

215-07-2014

7.7**Demande de dérogation mineure numéro 112, concernant le lot 29-6 du rang 2.**

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne considère pas un empiètement de 2 mètres comme étant mineur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne considère pas qu'un préjudice sérieux est causé au requérant;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit immeuble a d'autres possibilités de construction sur sa propriété

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon rejettent la demande de dérogation mineure numéro 112 concernant la construction d'un bâtiment principal dans la marge riveraine sur le lot 29-6 Rang 2 situé sur le chemin du Fanny, dans la zone 34-H.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Propriétaire du lot 29-6 du rang 2

216-07-2014

7.8**Autorisation pour obtenir le CA du MDDEP pour ajouter un cabanon pour une pompe des eaux usées.**

CONSIDÉRANT QUE la santé du lac Simon est importante aux yeux du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la vidange des boues septiques des bateaux de plaisance se fasse possiblement à même le lac;

CONSIDÉRANT l'engagement du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil désire instaurer un système de récupération de boues septiques respectant l'environnement;

Sur proposition de madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon mandate monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme à signer les documents requis au nom de la municipalité pour l'obtention d'un certificat d'autorisation afin d'implanter un système de récupération de boues septiques au débarcadère municipal.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

217-07-2014

7.9

Deux sites dérogatoires en bandes riveraines au terrain de camping Lalmecc inc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entériné, le 1^{er} février 2013, une résolution no 035-02-2013;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution prohibait toute modification sur les sites de camping en bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE les sites 49 et 63 au camping Paradis du Campeur ont subi des modifications;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer de la conformité des règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater des procureurs aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE le conseil municipal mandate le cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que les sites 49 et 63 du camping Paradis du Campeur, soient conforme aux règlements d'urbanisme et à toute autre réglementation applicable.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

La firme d'avocats *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés s.e.n.c.r.l.*

218-07-2014

7.10

Demande d'autorisation pour permettre à l'assistante au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme, madame Nathalie Gamet à suivre le cours « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

CONSIDÉRANT l'importance de suivre ledit cours pour l'adjointe au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires à cet effet;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise madame Nathalie Gamet à suivre le cours « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » les 18 et 19 novembre 2014 à Gatineau au coût de six-cent-soixante-treize dollars (673 \$) plus les taxes et il est entendu que les frais de déplacement et des repas soient remboursés à la réception de pièces justificatives.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Madame Nathalie Gamet, adjointe au directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

Avis de motion du règlement numéro 407-2009 de la collecte des ordures – gros rebuts.

Madame Odette Hébert, conseillère donne un avis de motion de la présentation d'un projet de règlement pour réduire la collecte des matières résiduelles en planifiant une collecte des gros rebuts qui seraient conduits à l'écocentre et l'objectif est de réduire les coûts d'enfouissement.

8.2

219-07-2014

Transfert des bacs à ordures du garage du CDMR d'enfouissement à l'écocentre.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer les bacs à ordures du garage CDMR à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes, non-contribuables, apportent des déchets au garage CDMR;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le transfert des bacs à ordures du garage CDMR à l'écocentre.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
Monsieur Julien Boivin, directeur du CDMR

9.
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1
Dépôt du rapport du comité de développement durable et économique du 16 juin 2014.

Monsieur Jean-François David fait le rapport de la progression des échanges du comité du développement durable et économique. Un document est déposé au conseil pour analyse. La prochaine rencontre sera le 7 juillet 2014 à 19 h.

10.
ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES

10.1
Suivi de la Fête nationale du Québec édition 2014. Programme d'assistance financière 2014 et programmation de la journée.

Un bilan de l'activité de la Fête nationale du Québec est dressé. Malheureusement, la journée fut très pluvieuse.

10.2
Programmation de l'activité du 19 juillet 2014.

La programmation a été établie pour le 19 juillet et sera publiée sur notre site internet et dans les commerces. L'activité se déroulera sur la plage numéro deux du centre touristique du lac Simon. Il y aura un tournoi de volley-ball (maximum 10 équipes) et en soirée un souper de fesses de bœuf à Chénéville pour « Chénéville en fête » au profit de l'association du Lac Croche.

10.3
Feux d'artifice 26 juillet 2014 – publicité et spectacle.

220-07-2014

CONSIDÉRANT les représentations par les élus responsables, monsieur Michel Lavigne et monsieur Gilles Robillard;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire ajouter un cachet particulier à l'évènement;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense additionnelle n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) pour avoir un spectacle d'un groupe local et d'un artiste reconnu et une entreprise de son à la hauteur des spectacles présentés.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité
c.c. Trésorerie

221-07-2014

10.4
Gymkhana – publicité - permis.

CONSIDÉRANT QUE le conseil accueille l'activité du Gymkhana du 15 au 17 août 2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense en publicité n'excédant pas cinq cents dollars (500 \$);

ET QUE ce conseil autorise monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme à délivrer les permis d'affaires pour les commerces participants dans la réalisation de l'activité.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

10.5

Comité du Lac Croche.

Un comité est formé par trois (3) élus et une rencontre se tiendra ultérieurement.

11.

ACTIVITÉS PHYSIQUES CULTURELLES

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.

DIVERS

13.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Heures : 20 h 50

Nombre de personnes : 20

15.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

222-07-2014

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE la séance soit levée à 21 h 20

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et
secrétaire-trésorier